

SSCT : Formation initiale des élus du CSE -50

La formation SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail) vise à donner aux élus du CSE les connaissances, les méthodes et les outils nécessaires pour protéger la santé physique et mentale des salariés, prévenir les risques professionnels et contribuer à l'amélioration continue des conditions de travail dans l'entreprise.

Personnes concernées

Elus du CSE Titulaire ou suppléant des entreprises de moins de 50 salariés.

Pré-requis

Être élu titulaire ou suppléant du CSE d'une entreprise de - 50 salariés

Maîtrise de l'expression et compréhension du français (écrit & oral)

Pour le distanciel : savoir utiliser un ordinateur et naviguer sur internet

Durée

5 jours, 35h

Moyens et méthodes pédagogiques, d'encadrement

Moyens pédagogiques :

Salles de formation équipées d'un écran interactif, supports pédagogiques numériques et papier, plateforme numérique de formation, postes informatiques avec accès internet, outils bureautiques et collaboratifs, documentation pédagogique, études de cas, mises en situation professionnelles et matériel d'enregistrement pour l'analyse des pratiques pédagogiques.

Méthodes pédagogiques :

Méthode active et participative : alternance d'apports théoriques (40 %) et de mises en pratique (60 %)

Études de cas réels sectoriels

Vidéos pédagogiques INRS et OPPBTP

Documents de référence remis : DUERP type, modèle d'arbre des causes, grille d'inspection, fiches juridiques

Encadrement :

Formateur titulaire d'une expertise reconnue en prévention des risques professionnels, avec un parcours combinant formation initiale juridique ou ergonomique et expérience opérationnelle terrain de minimum 5 ans.

Responsable pédagogique : Thierry DUTRON

Objectif de la formation

- Comprendre le cadre légal et le fonctionnement du CSE

- Exercer efficacement leur mandat d'élu du CSE
- Participer à la prévention des risques professionnels
- Identifier, analyser et évaluer les risques présents dans l'entreprise
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à la protection de la santé des salariés
- Participer aux enquêtes en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- Utiliser les outils réglementaires de prévention, notamment le DUERP

Contenu de la formation

Jour 1 : Le cadre juridique du CSE et les enjeux de la prévention

> Introduction au CSE

Historique des instances représentatives du personnel

Création et rôle du CSE

> Les enjeux humains, économiques et juridiques de la prévention

Statistiques de sinistralité

Coûts des accidents du travail

Responsabilités de l'employeur

Faute inexcusable

> Accidents du travail et accidents de trajet

Définitions et critères de reconnaissance

Procédures de déclaration

Rôle du CSE

> Les maladies professionnelles

Tableaux de maladies professionnelles

Conditions de reconnaissance

> Notions fondamentales de prévention

Danger, risque et situation dangereuse

Modèles d'analyse des accidents

Analyse de situations réelles

Jour 2 : Élections et fonctionnement du CSE

> Les élections professionnelles

Organisation des élections

PAP et collèges électoraux

Conditions d'électorat et d'éligibilité

Vote électronique

Carence électorale

> Composition et organisation du CSE

Nombre d'élus

Président, secrétaire et trésorier

Personnalité civile

Règlement intérieur

> Attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

Santé, sécurité et conditions de travail

Droit d'alerte

Droit de retrait

Référent harcèlement sexuel
Délit d'entrave

> **Moyens d'action du CSE**

Heures de délégation
Liberté de circulation
Protection des élus
Budget du CSE

> **Les documents obligatoires**

BDESE
Registre des dangers graves et imminents
Registre de sécurité
Plan de prévention
Introduction au DUERP

Jour 3 : Démarche de prévention et identification des risques

> **La culture de prévention**

Principes fondamentaux de prévention
Prévention primaire, secondaire et tertiaire
Conditions de réussite d'une démarche de prévention

> **Les acteurs de la prévention**

Employeur, salariés, encadrement et CSE
Services de prévention et organismes extérieurs
Inspection du travail
Assurance Maladie – Risques Professionnels

> **Observation des situations de travail**

Méthodes d'observation
Analyse du poste de travail
Recueil d'informations auprès des salariés

> **Identification des risques professionnels**

Risques physiques
Risques chimiques
Risques électriques
Risques psychosociaux
TMS, bruit, manutentions

> **Prévention des risques psychosociaux**

Facteurs de stress
Burn-out
Signaux d'alerte
Rôle du CSE

Jour 4 : Évaluation des risques et Document Unique

> **Évaluation des risques professionnels**

Critères de gravité, probabilité et exposition
Hiérarchisation des risques
Principes généraux de prévention

> **Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Obligations réglementaires
Méthodologie de construction

Rôle du CSE

Mise à jour du document

> **Atelier pratique DUERP**

Identification des dangers

Cotation des risques

Priorisation

Construction d'un DUERP simplifié

> **Élaboration d'un plan d'action**

Mesures de prévention

Hierarchie des mesures

Facteurs de pénibilité

Planification des actions

Jour 5 : Analyse des accidents et rôle opérationnel du CSE

> **Analyse des accidents du travail**

Méthode de l'arbre des causes

Recueil des faits

Construction de l'arbre

Recherche des causes profondes

> **Recherche et mise en œuvre des solutions**

Actions humaines

Actions techniques

Actions organisationnelles

Communication des résultats au CSE

> **Synthèse des missions du CSE**

Articulation entre droit et prévention

Positionnement de l' élu CSE

Construction d'un plan d'action personnel

Accessibilité

Formation accessible à tous en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun. Notre engagement envers l'inclusivité se traduit par diverses mesures pour garantir que chaque personne puisse bénéficier pleinement de cette formation. Pour plus d'informations veuillez contacter notre référent Handicap Monsieur Thierry DUTRON par téléphone au 06 28 47 00 84 ou par mail à thierry.d@lesclesdelaformation.com

Obligations légales

Formation réalisée dans le respect du Code du travail et des exigences de la certification Qualiopi. Les apprenants s'engagent à respecter le règlement intérieur et les obligations d'assiduité de la formation.

Modalités de suivi et de validation

Suivi :

Feuilles d'émargement par demi-journée, suivi de l'assiduité, évaluations régulières des acquis, mises en situation

pédagogiques, points d'étape avec le formateur et traçabilité du parcours dans les outils de suivi pédagogique.

Évaluation :

Évaluation diagnostique en début de formation : questionnaire de positionnement (15 questions, 30 minutes)

Évaluation formative : exercices pratiques quotidiens, mises en situation

Évaluation sommative en fin de formation : QCM de 40 questions (note minimale de 60 % pour validation des acquis) + cas pratique d'analyse d'accident

Évaluation à chaud : questionnaire de satisfaction stagiaire en fin de session

Évaluation à froid : questionnaire à 3 mois pour mesurer le transfert des acquis en situation de mandat (indicateur 31 du RNQ)

Validation :

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation